

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Date de convocation du Conseil Communautaire :
22/01/2018

Le 29 Janvier 2018, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD,

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Brigitte COULON, Daniel DOMPOÏNT, Yann GALLAY (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Michel RAYMOND

OBJET : SPORTS – Gymnase du nouveau collège à Saint Didier de Formans – Demande de subvention

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président chargé des Sports, rappelle que le Conseil communautaire a approuvé l'avant-projet détaillé du gymnase du nouveau collège de Saint Didier de Formans par délibération en date du 26 janvier 2015.

Il rappelle également que la CCSV s'est engagée depuis 2011 en concertation avec le Conseil départemental de l'Ain dans la construction d'un gymnase à proximité du nouveau collège de Trévoux, sur des terrains acquis par la CCSV et actuellement portés par l'Etablissement Foncier de l'Ain.

Les différentes étapes de validation du projet ont vu l'approbation du programme de travaux, l'attribution de la maîtrise de l'ensemble de l'opération (construction du collège et du gymnase) au Conseil départemental de l'Ain.

Il est également rappelé que la répartition des charges financières entre le Conseil départemental de l'Ain et la CCDSV est la suivante :

- La construction du collège est entièrement à la charge du Conseil départemental de l'Ain ;
- Le gymnase est à la charge de la CCDSV ;
- Les aménagements extérieurs (parvis et stationnements) ainsi que les parties communes (bassin de rétention, raccordements, ...) sont pris en charge par la CCDSV mais financés à hauteur de 80 % du HT par le Conseil départemental de l'Ain ;
- Les dépenses communes (frais divers, jury de concours, étude de sols, géomètre, taxes locales, ...) sont prises en charge par le Conseil départemental de l'Ain mais financées par la CCDSV à hauteur de 20 % du HT ;
- Les honoraires (programmiste, maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS, ...) répartis entre les deux maîtres d'ouvrage dans ces mêmes proportions.

A ce jour, le permis de construire du gymnase est en cours d'instruction.

Le bilan financier prévisionnel de l'opération a été mis à jour par le Conseil départemental (collège et gymnase). En synthèse :

Coût total de l'opération collège + gymnase : 25 516 k€ TTC
Part CCDSV : 6 066 k€ TTC
Part Département : 19 450 k€ TTC

Il est souligné que les chiffres annoncés sont des estimations avant consultations des entreprises de travaux.

Il convient de mettre également à jour le plan de financement de la CCDSV et les demandes de subventions suite aux discussions intervenues dans le cadre de l'élaboration du contrat Dombes avec la Région et le Département, et dans le cadre du contrat de ruralité avec l'Etat.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération portée par la CCDSV est indiqué dans le tableau ci-dessous :

TRAVAUX en k€ HT		RECETTES PREVISIONNELLES en k€ HT		Taux
NATURE DES DEPENSES	MONTANT	SUBVENTIONS	MONTANT	
Travaux gymnase	3 646	CD 01 Dotation territoriale (Travaux et maîtrise d'œuvre)	500	8.4%
Travaux aménagements extérieurs (parties communes)	1 019	CD 01 participation au titre de la convention de maîtrise d'ouvrage	1 068	17.8%
Honoraires gymnase et parties communes	857	Etat - Contrat de ruralité	500	8.4%
Imprévus et révisions	350	Région – Contrat Territorial Dombes	200	3.3%
Frais divers	30	Emprunt CCDSV	2 000	33.5%
Dépenses communes et conventions	69	Reste à charge CCDSV	1 703	28.6%
TOTAL	5 971	TOTAL	5 971	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel global de l'opération, dont les travaux seront réalisés en 2018, 2019 et 2020 ;
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions et participations telles qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à cette opération ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180129-2018C01-SP
Affichage le :

- 1 FEV. 2018

A Trévoux, le 29/01/2018

- 1 FEV. 2018

Le Président,
Bernard GRISON

